



# Ville de MARLES-LES-MINES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-01

DU 27 JANVIER 2026

PUBLIÉE LE 27 JANVIER 2026

### CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION DROIT DE CITÉ POUR LE SPECTACLE « ÇA PIQUE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LES ENCHANTEURS 2026 » LE 04 MARS 2026 À LA SALLE PIGNON À MARLES-LES-MINES

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

**Considérant** la mise en place d'actions culturelles pour l'année 2026 ;

**Considérant** la proposition de l'association « Droits de cité, 32 rue de l'Abbé – 62160 AIX-NOULETTE.

#### DÉCIDE

De signer un contrat de cession avec l'association « Droits de cité », 32 rue de l'Abbé – 62160 AIX-NOULETTE, pour l'accueil du spectacle « Ça pique », le mercredi 04 mars 2026, à 14h30, à la salle Pignon à Marles-les-Mines.

Le coût global s'élève à 3 200, 00€.

#### PRÉCISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

#### INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 27 janvier 2026

Fait à MARLES-LES-MINES, le 27 janvier 2026

**Pour expédition conforme**

**Le Maire,**



Karine DERUELLE

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026



ID : 062-216205559-20260127-DM2026\_01-DE

